



<b>Rapport n° 14</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'administration du 19 juin 2018</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU EN REMPLACEMENT DE  
MONSIEUR GARD**

Par délibération en date du 8 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé que le Bureau soit composé , outre le Président, de trois vice-présidents et d'un membre élus par le Conseil d'administration en son sein conformément à l'article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Monsieur Daniel GARD qui assurait les fonctions de membre du Bureau a cessé ses fonctions de maire et ne peut donc plus siéger au Conseil d'administration et au Bureau. Pour pourvoir à son remplacement au sein du Bureau, il vous est proposé d'élire un nouveau représentant.

Les suffrages sont recueillis par l'ensemble des membres ayant voix délibérative.

Est réputé élu tout candidat ayant recueilli la majorité absolue. En cas de partage des voix, cette élection est acquise au bénéfice de l'âge.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés.

Cette élection se déroule à bulletins secrets.

\*\*\*

**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.**

Vu la démission de monsieur Daniel GARD de son poste de Maire,  
Vu le rapport n°14,  
Les membres du Conseil d'administration, après avoir exprimé leur suffrage, décident, de nommer  
.....en qualité de membre du Bureau du Conseil d'administration

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



Délibération n°14	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 19 juin 2018		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 13  
Votants : ..... 13

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 19 juin 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2018, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Étaient présents :

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, ~~Thomas DUDEBOUT~~, ~~Mme Colette BLERIoT~~, ~~Mme Jocelyne DOGNA~~, MM. François RAMPÉLBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, ~~Maxime KELLER~~, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, ~~Daniel GARD~~, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, ~~Mme Monique BRY~~, Marie-Françoise BERTRAND

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~  
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~  
~~M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers~~  
~~M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~  
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~  
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers~~  
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

**Excusé(s) :** Mme Colette BLERIoT, MM. Thomas DUDEBOUT, Maxime KELLER, Raymond DENEUVILLE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Arnaud BATTEFORT, Jean-Luc EGRET, M. le Lcl Philippe BARDON, M. le Commandant Olivier MESSIEUX représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers

**Assistaient à la séance :** Mme Nathalie MERIOT payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

\*\*\*

**ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU EN REMPLACEMENT  
DE MONSIEUR GARD**

Vu la démission de Monsieur Daniel GARD de son poste de Maire,

Vu le rapport n°14:

Les membres du Conseil d'administration décident de renoncer à voter à bulletins secrets, et après avoir exprimé leur suffrage, désignent Monsieur Maxime KELLER en qualité de membre du Bureau du Conseil d'administration.

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX